

Ces parents qui choisissent de faire l'école à la maison

(ANNE-NOÉMIE DORION – *Le Figaro.fr* – 08/09/2007)

Entre 30 000 et 40 000 enfants seraient instruits à domicile. Les familles disent privilégier la « souplesse ».

PLUSIEURS milliers d'élèves n'ont pas repris le chemin de l'école comme tout le monde cette semaine. Pour eux, la salle de classe est au bout du couloir.

Apprendre à la maison, c'est le choix qu'a fait Valérie pour ses six enfants. « *L'un d'eux s'est mis à avoir des problèmes de dyslexie, de comportement en cours, raconte la maman. J'ai commencé à envisager d'autres solutions.* » Finalement, cette habitante de Boulogne, dans les Hauts-de-Seine, dont le mari dirige une entreprise de pompes funèbres, décide de faire cours elle-même à ses enfants. « *Je consulte des livres, des méthodes pédagogiques et j'apprends parfois en même temps qu'eux !* » Enseignement académique ou méthodes plus informelles, Valérie diversifie les manières d'apprendre. « *Ça permet une grande souplesse, un enseignement plus individualisé et motivant* », estime Valérie. La famille a mis à profit son dernier voyage en camping-car pour étudier « *la géographie et l'économie de visu. Les apprentissages transversaux sont mieux assimilés.* »

Solutions individualisées

À l'image de cette famille, les 6-16 ans seraient aujourd'hui entre 30 000 et 40 000, d'après les estimations des associations, à apprendre loin des bancs de l'école. Habitant pour la plupart en région parisienne, ces élèves déscolarisés résident aussi en grande partie dans le sud-est de la France. Parmi ces jeunes hors norme, environ 20 000 suivent les cours du Cned, organisme d'enseignement par correspondance de l'Éducation nationale. Quelque 7 000 lui préfèrent généralement les cours d'écoles privées, dont une petite dizaine est reconnue par l'État. Mais, pour environ 3 000 enfants, les parents choisissent carrément d'établir eux-mêmes le contenu et les méthodes d'enseignement. Dans certaines limites. Si elle est autorisée, l'instruction en famille est soigneusement encadrée par la législation. D'après un texte de 1998, les familles qui souhaitent scolariser leur enfant à domicile doivent effectuer une déclaration à la mairie et à l'inspection d'académie à chaque rentrée des classes. Après enquête d'une assistante sociale, un inspecteur d'académie se rend au domicile de la famille pour vérifier que le niveau d'instruction est conforme aux exigences de l'Éducation nationale.

Les raisons de ce choix parental sont aussi nombreuses que les familles concernées. Beaucoup de parents, en désaccord avec la pédagogie, préfèrent aménager des solutions plus individualisées. Quand ils ne sont pas amenés à cette solution par les circonstances. « *Face à la phobie scolaire, à l'échec, certains optent pour cette solution de la dernière chance* », explique-t-on à l'association Les Enfants d'abord.

Martine, qui habite près de Toulouse, a décidé il y a deux ans de retirer sa fille de son collège pour lui « *épargner l'éternelle pression scolaire* ». « *Aujourd'hui, le milieu scolaire est une jungle. La violence touche même les établissements dits préservés. Les élèves sont écrasés par la surcharge horaire, les profs focalisés sur les notes plutôt que sur le plaisir d'apprendre* », déplore la maman. Elle a choisi d'inscrire Amélie au Cned. « *Les cours sont très bien faits, structurés clairement pour les parents, estime l'ancienne infirmière. Les enseignants poussent l'élève à la réussite en rédigeant des commentaires toujours encourageants.* »